

**COMPTE RENDU DE LA  
SEANCE DU 29 JUIN 2022**

**L'an deux mille VINGT-DEUX, le 29 juin à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil d'Eterville – 9 route de Maltôt - sous la présidence de M. SAINT Thierry, le Maire.**

Présents :                   Messieurs : BERNARD Jean-Marie, GOSNET Pascal, LEYOUDEC Florent, MONTIGNY Arnaud, RAOULT Noël, SAINT Thierry

                                  Mesdames : DOINARD Marianne, DUCLOS-PEGEAULT Stéphanie, GASPARINI Manuela, JOLIVEL Sylvie, JULIEN Huguette, LE GAND Carole, PERNOIT Sylvie

Absents excusés :       Madame JOSEPH Jacqueline a donné pouvoir à Madame DOINARD Marianne  
Madame MARCHERON Chloé a donné pouvoir à Mme JULIEN Huguette  
Madame HEBERT Patricia a donné pouvoir à Madame LE GAND Carole  
Monsieur TOSCAN Jean a donné pouvoir à Monsieur BERNARD Jean-Marie  
Monsieur DUFOUR Jean

Absent non excusé :     Monsieur BOUR Pierre

Secrétaire de séance :  Madame DUCLOS-PEGEAULT Stéphanie a été désignée secrétaire de séance

Nombre de conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	13
Votants :	17
Date de convocation : 20 juin 2022	
Date d'affichage : 23 juin 2022	

**Approbation du procès-verbal du 02 juin 2022**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 02 juin 2022.

Aucune autre observation n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public

✓ **Délibération n° 31-2022 : Attribution et versement de subvention aux associations pour l'année 2022**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2022.

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

	Subvention 2022
Club des aînés	300.00 €

Nature et jogging	300.00 €
APE Eterville	300.00 €
AESCL	300.00 €
Comité de jumelage	300.00 €

► **Adopté à l'unanimité :**

- pour : 17
- contre : 00
- abstention : 00

- Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public

✓ **Délibération n° 32-2022 : Fixation des tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire 2022 / 2023**

Il est proposé au Conseil Municipal de revoir les tarifs des repas de cantine et de la garderie à compter du 01 septembre 2022.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

de ne pas modifier les tarifs suivants :

<b>CANTINE</b>			
		Etervillais	Extérieur
Maternelle	Prix du repas	4.15 €	5.15 €
	Prix du repas – prestation exceptionnelle	4.80 €	5.80 €
Elémentaire	Prix du repas	4.20 €	5.20 €
	Prix du repas – prestation exceptionnelle	4.85 €	5.85 €
Adulte	Prix du repas	5.15 €	5.15 €
	Prix du service pour les parents fournissant le repas en cas d'allergie ou d'impossibilité de fournir un repas.	1.80 €	1.80 €

<b>GARDERIE</b>	
La demi-heure	2.00 €
La demi-heure après 18h30	7.00 €

► **Adopté à l'unanimité :**

- pour : 17
- contre : 00
- abstention : 00

- Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public

✓ **Délibération n° 33-2022 : Convention de mise à disposition d'un emplacement pour un distributeur automatique de produits frais**

Monsieur le Maire présente la SAS AU TOMATE DISTRIBUTION, représentée par Madame DUBEGNY Alix, qui a fait une demande d'un emplacement pour un distributeur de produits frais et propose la mise en place d'une convention.

La commune d'Eterville met à disposition de la société SAS AU TOMATE DISTRIBUTION un emplacement sur le parking du local sis 9 route de Maltôt à Eterville.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit sous réserve des dispositions spécifiques prévoyant la prise en charge par le contractant de certains frais, notamment l'électricité. Le Tarif annuel d'électricité est fixé à 50.00 euros HT.

Les équipements mis en place par la société SAS AU TOMATE DISTRIBUTION restent la propriété de celle-ci qui assure l'entretien, le nettoyage, l'approvisionnement et la mise aux normes.

La présente convention de partenariat est conclue pour une durée d'un an comprenant une période d'essai de 3 mois à compter du 01 septembre 2022 renouvelable par tacite reconduction, dans la limite maximum de trois ans.

A la fin de la convention, la société SAS AU TOMATE Distribution assure la remise en état de l'emplacement.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un emplacement pour un distributeur de produits frais avec la société SAS AU TOMATE DISTRIBUTION

» **Adopté à la majorité :**

- **pour : 16**
- **contre : 00**
- **abstention : 01 – Mme DOINARD Marianne**

- Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public

•

- ✓ **Délibération n° 34-2022 : SDEC – Autorisation de solliciter une subvention pour les programmes d'effacements de réseaux**

✓

Vu la délibération 34-2021 du 14 septembre 2021 approuvant l'étude préalable pour l'effacement des réseaux « Le Rocreuil – rue du moulin »

Vu la délibération 35-2021 du 14 septembre 2021 approuvant l'étude préalable pour l'effacement des réseaux « rue du château »

Vu la délibération 36-2021 du 14 septembre 2021 approuvant l'étude préalable pour l'effacement des réseaux « impasse de la couture »

Vu la délibération 28-2021 du 02 juin 2022 approuvant l'étude préalable pour l'effacement des réseaux « rue du bois Perrotte »

Vu l'éligibilité de ces projets à l'APCR+, (aide aux petites communes rurales+)

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le SDEC ÉNERGIE à solliciter et percevoir une subvention annuelle (taux 50%) pour le compte de la commune d'ETERVILLE, pour les programmes d'effacement de réseaux.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'autoriser le SDEC ÉNERGIE à solliciter, auprès du Conseil Départemental du Calvados, et à percevoir une subvention annuelle au titre de l'APCR+, pour le compte de la commune d'ETERVILLE, pour les programmes d'effacement de réseaux ci-dessus.

» **Adopté à l'unanimité :**

- **pour : 17**
- **contre : 00**
- **abstention : 00**

### Questions diverses

▪ **Travaux**

Les travaux de remise en état des voiries après le changement des candélabres seront terminés pour le 15 juillet 2022

▪ **Arrêts de bus**

Après plusieurs réclamations pour l'installation d'un abri de bus route d'Aunay (Les mûriers), Monsieur le Maire confirme qu'une demande de quai (accès PMR) et d'abri ont été transmises à Caen la Mer.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30*

BERNARD Jean-Marie		JOSEPH Jacqueline	A donné pouvoir à Madame DOINARD Marianne
BOUR Pierre	Absent	JULIEN Huguette	
DOINARD Marianne		LE GAND Carole	
DUCLOS PEGEAULT Stéphanie		LEYOUDEC Florent	
DUFOUR Jean	Absent excusé	MARCHERON Chloé	A donné pouvoir à Madame JULIEN Huguette
GASPARINI Manuela		MONTIGNY Arnaud	
GOSNET Pascal		PERNOIT Sylvie	
HEBERT Patricia	A donné pouvoir à madame LE GAND Carole	RAOULT Noël	
JOLIVEL Sylvie		TOSCAN Jean	A donné pouvoir à Monsieur BERNARD Jean-Marie

**Certificat d'affichage**

A la porte de la mairie :

- Affiché le :
- Retiré le :

Fait à ETERVILLE, le 5 juillet 2022  
Le Maire

Thierry SAINT

